



VILLE DE VERNOUILLET



CONTRAT LOCAL DE PROPETE
« ENSEMBLE POUR UN CADRE DE VIE PROPRE ET ATTRACTIF »

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE VERNOUILLET

- Organiser et mettre en œuvre en lien avec l'Établissement Public de Coopération Intercommunale « Agglomération du Pays de Dreux » titulaire de la compétence « gestion des déchets » et les services de la ville de Vernouillet pour la compétence « propreté urbaine », un service adapté aux différents besoins des Vernolitains, des bailleurs, des commerçants et des acteurs économiques.
- Mettre en place des corbeilles de rues afin de mailler le territoire de manière efficace.
- Renforcer et optimiser les moyens matériels des agents du service public communal et les interventions sur le terrain.
- Promouvoir, organiser et soutenir des actions collectives de participation des habitants aux opérations de nettoyage de l'espace public.
- Informer et sensibiliser tous les publics par des campagnes de communication en utilisant tous les supports (affichage, site Internet, magazine municipal...) et en sollicitant particulièrement les jeunes (mobilisation des écoles, des centres de loisirs, les différentes structures associatives...).
- Mettre en œuvre les moyens et les procédures pour permettre l'information, l'accompagnement et la répression vis-à-vis des contrevenants.

ENGAGEMENTS DES COMMERCE ET ENTREPRISES

- Contribuer au bon déroulement des opérations de collecte des déchets et de propreté urbaine mises en œuvre par la Ville et par l'Agglomération du Pays de Dreux, en veillant à respecter et faire respecter les consignes et les modes opératoires notamment les jours et heures de sortie de présentation des déchets à la collecte et le rangement des containers à l'issue de l'opération.
- Participer à la propreté des espaces publics devant son commerce ou son entreprise.
- Installer des corbeilles de propreté et inciter à leur utilisation si son activité génère des déchets pouvant se retrouver rapidement sur l'espace public (emballages divers, cigarettes ...).
- Installer et entretenir des cendriers à destination du personnel ou des clients qui fument à l'extérieur des locaux.
- Lutter contre les nuisances visuelles et notamment tags et graffitis en faisant intervenir le service gratuit mis à disposition par la Ville.
- Être un relais d'information et de communication pour le respect de la propreté auprès du personnel, des clients et des partenaires.
- Signaler par mail eric.steiner@vernouillet28.fr, toutes les anomalies constatées et notamment les dépôts sauvages.

Fait en deux exemplaires, le _____

Cachet de l'entreprise

La ville de Vernouillet
Représentée par son maire
Damien STEPHO

Représenté par